

Paris, le 18 décembre 2009

## AVIS AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS A OPTION DE CONVERSION EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU D'ECHANGE EN ACTIONS EXISTANTES PUBLICIS GROUPE 18 JANVIER 2002 - JANVIER 2018

Conformément à l'article 2.3.5.5 (Amortissement anticipé par remboursement au gré des porteurs) de la note d'opération en date du 10 janvier 2002 relative à l'émission, par Publicis Groupe S.A., le 18 janvier 2002, d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes, Publicis Groupe S.A. informe les porteurs de ces obligations qu'ils pourront demander le remboursement anticipé de tout ou partie de leurs obligations le 18 janvier 2010, au prix de remboursement anticipé de 45,19 € par obligation. Chaque obligataire souhaitant obtenir le remboursement anticipé de tout ou partie de ses obligations devra en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel ses titres sont inscrits qui la transmettra à l'établissement chargé du service financier de l'emprunt au plus tard le 10<sup>e</sup> jour ouvré précédent la date de remboursement anticipé.